

# UN TEMPS FORT DU PROGRAMME PHARE : LE PRIX NON AU HARCÈLEMENT



Le prix **Non au harcèlement** a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo servant de support de prévention pérenne dans leur établissement.

1

## PHASE DE CRÉATION

19 septembre 2024 - 31 janvier 2025

**Conception en équipe d'une affiche ou d'une vidéo** pour promouvoir le projet de prévention du harcèlement entre élèves de l'école ou de l'établissement. Dépôt de l'affiche ou de la vidéo sur [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

**Date limite de dépôt des productions :  
VENDREDI 31 JANVIER 2025**

2

## VALORISATION ACADÉMIQUE

3 février 2025 - 7 mars 2025

- 1 prix « coup de cœur » par académie récompensé **par un chèque de 1000€.**
- **14 projets sélectionnés** par les académies pour participer au prix national

3

## SÉLECTION NATIONALE

Du 10 au 20 mars 2025

- **Prix généralistes :**
  - école
  - collège
  - lycée
  - inter-degrés
- **Prix spéciaux :**
  - harcèlement sexiste et sexuel
  - cyberharcèlement
  - inclusion
- **Prix des écoliers**
- **Prix des élèves ambassadeurs**
- **Prix de la communication**

4

## CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

Entre le 12 et le 23 mai 2025

- Les prix généralistes seront récompensés de 2000€.
- Les prix spéciaux seront récompensés de 1000€.
- Les prix des écoliers et des élèves ambassadeurs seront récompensés de 1000€.
- Le prix décerné par un jury de professionnels de la communication, pour lequel toutes les productions vidéo reçues au niveau national seront en compétition, sera récompensé de 2000€.

**Pour en savoir plus :**

[eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement](https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement)